

RÉPONSE – PE 365 A – 24.11

Réponse du Conseil administratif à la pétition PE 365 – 24.06

relative à l'objet suivant :

**CONTRE LES NUISANCES GÉNÉRÉES PAR LA TERRASSE EN ÉTAGE DE L'ÉTABLISSEMENT
« APPART'CITY COLLECTION GENÈVE AÉROPORT VERNIER » - CHEMIN DE MOUILLE-GALAND 5
À VERNIER-VILLAGE**

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

En date du 18 juin 2024, votre Conseil acceptait à l'unanimité l'envoi de la pétition susmentionnée au Conseil administratif afin de lui donner la suite qu'il convient.

Vous trouverez en pièce jointe copie du courrier adressé le 6 courant aux signataires de la pétition, par lequel nous leur faisons part des actions menées par la Police municipale ainsi que la réponse des responsables d'Appart'City, répondant ainsi à la demande formulée par les pétitionnaires.

La pétition PE 365 – 24.06 est ainsi close.

Martin STAUB
Maire

Vernier, le 12 novembre 2024

Annexe mentionnée



Service de la police municipale (SPM)

T +41 (0)22 306 06 55
spm@vernier.ch

Merci de rappeler nos références :
MSTA / SJAC / jlug / 58305

Aux signataires de la pétition PE 365 - 24.06
Madame et Monsieur Catia et Christophe
MARTIN
Chemin Crotte-au-Loup 6
1214 Vernier

Vernier, le 6 novembre 2024

Concerne : Pétition PE 365 – 24.06 Contre les nuisances générées par la terrasse en étage de l'établissement « Appart'City Collection Genève Aéroport Vernier » - Chemin de Mouille-Galand 5 à Vernier-Village

Chère Madame,
Cher Monsieur,

Nous faisons suite à la pétition susmentionnée demandant une action contre les nuisances générées par la terrasse en étage de l'établissement « Appart'City Collection Genève Aéroport Vernier », qui a été envoyée au Conseil administratif afin de lui donner la suite qu'il convient.

Selon votre souhait, notre Service de la police municipale s'est rendu chez vous afin de constater la problématique, puis nous avons pris contact avec la gérante de l'établissement ainsi que sa direction.

Au mois de juin 2024, l'lotière de la Police municipale, responsable du secteur, a pris langue avec la directrice de l'établissement. Cette dernière lui a fait part d'un projet d'aménagement des terrasses pour atténuer le bruit, qu'elle a soumis à sa direction. Selon ses dires, cette dernière n'a pas voulu entrer en matière, ne voulant pas investir.

Durant tout l'été 2024, nous avons été régulièrement appelés ainsi que la Police cantonale, principalement par vous, pour diverses réquisitions concernant du bruit provenant des terrasses, et ceci à différentes heures du soir et de la nuit. Nous nous sommes à chaque fois déplacés, sans malheureusement pouvoir constater les nuisances permettant de sanctionner les auteurs de troubles. La directrice a été avisée à chaque reprise des plaintes.

En date du 11 septembre dernier, la directrice nous a fait part des mesures prises par son établissement à la suite de votre pétition et de nos passages répétés.

Voici son courriel de réponse :

« Nous avons déjà entrepris les mesures nécessaires pour informer notre clientèle que la terrasse doit rester un lieu de détente calme et sans nuisance sonore, il y a un panneau devant chaque chambre ainsi qu'à l'entrée de la terrasse. Nous effectuons des rondes nocturnes dans la mesure de possible, pour s'assurer de la tranquillité de la terrasse. Néanmoins, nous ne pouvons empêcher les clients de discuter entre eux ou parler au téléphone, surtout pendant la journée, ce qui semble embêter la voisine. Nous avons également proposé à Madame Catia MARTIN de nous contacter par téléphone quand elle entend le bruit venant de la terrasse, à partir de 22h, pour pouvoir intervenir. Je pense que c'est une bonne solution. »

Concernant la problématique de la sortie de secours, des voies d'évacuation et de sauvetage que vous mentionnez, elle relève de la compétence de la Police du feu et de ses contrôles.

Nous ne pouvons que vous encourager à appeler la Police municipale ou cantonale lorsque vous subissez des nuisances afin qu'elle puisse, dans la mesure du possible, constater le bruit et sanctionner cès échéant.

En vous souhaitant bonne réception de ce courrier, nous vous adressons, chère Madame, cher Monsieur, nos salutations distinguées.



Martin STAUB
Maire